

Formation Spécialisée du 14 février 2023

La première réunion de la Formation Spécialisée (FS) se tenait ce jour en lieu et place du CHS-CT. Ce dernier regroupait les administrations du ministère des Finances, les organisations syndicales élues étaient souveraines sur l'utilisation des crédits.

Depuis les dernières élections professionnelles, la formation spécialisée se tient au niveau de chaque Direction où FO, CGT et Solidaires siègent, mais n'ont plus la maîtrise sur le choix des dépenses.

Huit points étaient à l'ordre du jour :

1 – Présentation de la note d'orientations ministérielles 2023 (pour information).

Si l'instance est créée, l'ensemble des départements restent dans l'attente du règlement intérieur. Toutefois la Direction a souhaité nous présenter la note d'orientation ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail 2023 qui décline 8 items : Mise en place des CSA et FS - impact et prévention des risques liés aux projets de réorganisation - développer une approche organisationnelle du télétravail - former sur la prévention des risques - suivi et prévention des accidents de service - accompagnement du retour à l'emploi après absence médicale prolongée - risque amiante - transition énergétique.

Il a été demandé au Directeur s'il avait pour projet la rédaction d'une note sur l'organisation du télétravail dans les services. Ce dernier a indiqué qu'une réunion des chefs de service serait organisée en avril. FO a signalé l'ardeur de certains chefs de service à limiter le télétravail et a demandé qu'il n'y ait pas de suppressions de jours avant cette réunion.

2 – Bilan de l'exécution du budget CHS-CT 2022 et proposition d'actions et travaux pour 2023 (pour avis).

L'exécution du budget 2022 d'un montant de 220 988 € a été approuvée à l'unanimité .
L'enveloppe de 2023 est de 138 752 € et pour la formation /prévention de 25 935 € ;
Un provisionnement de 20 000 € a été voté pour les aménagements de postes en cours.

3 – Bilan des formations CHS-CT 2022 et plan de formation 2023 (pour information).

Toutes les formations proposées ont été réalisées avec un taux de 100 % sauf le PSC1 (gestes de premiers secours).

Pour 2023, FO a demandé une suspension de séance pour décider des formations à financer en priorité. La FS s'est prononcée pour un recensement des besoins, des acquits sur chaque site. En attendant les organisations syndicales se sont accordées à l'issue de la suspension pour valider les formations de recyclage SST et deux sessions PSC1 sur Béziers et Montpellier.

4 – Conditions d'exercice des missions des agents nomades : information sur l'incident du 10 janvier 2023 et constitution d'un groupe de travail local (pour information).

Dans la lignée du groupe de travail national sur les conditions d'exercice des vérificateurs, un groupe de travail local sera mis en place avec les agents nomades du Département pour évaluer les risques et préconisations.

5 – Point sur le fonds d'amélioration du cadre de vie au travail des agents (pour information).

Les projets demandés par les agents de chaque structure ont été votés et validés en CTL l'an passé. Ils sont soit réalisés soit empêchés et en attente de la fin des travaux sur le site. Il a été demandé à la Direction de communiquer sur l'avancée de la réalisation dans chaque site.

6 – Point d'étape sur les travaux immobiliers (pour information)

FO a demandé si les pénalités de retard seraient exigées auprès des intervenants.

Le Directeur a répondu par l'affirmative et il se montrera ferme à ce sujet. A ce titre il a cité Lunel où la réception des travaux a lieu le 15/02/23 avec des réserves auxquelles les entreprises seront tenues de remédier. Il a ajouté qu'il envisageait un désencombrement, nettoyage et rafraîchissement de tous les sites après travaux.

7 – Bilan campagne DUERP 2022 et ouverture de la campagne 2023 (pour information)

L'accent a été mis sur le manque de qualité du ménage de certains sites faute d'une contingence d'heures suffisante pour remplir la mission.

La campagne 2023 est ouverte. A ce titre une réunion « conditions de vie au travail -risques professionnels » devra être organisée dans chaque service avant la fin du mois de mars 2023.

Les priorités fixées pour 2023 sont :

-Evaluer les risques professionnels liés aux projets de réorganisation, aux nouveaux modes de travail en particulier le télétravail.



-Réflexion sur les risques professionnels, en particulier pour les équipes en lien avec le public et les contribuables en complément des propositions des groupes de travail thématiques.

-Les risques biologiques et le maintien de la vigilance en matière de prévention COVID pour l'ensemble des sites et des agents.

8 – Questions diverses

FO a demandé quand le psychologue engagé dans le cadre de la médiation du Site du Millénaire viendrait faire le bilan des actions réalisées suite à son intervention.

Suite au changement de chef de service, le Directeur souhaite attendre la mise en place de la nouvelle organisation avant sa venue.

 SECTION  HÉRAULT	BULLETIN D'ADHESION		
	à retourner à : Section FO DGFIP 34 - DDFIP 34		
Section FO DGFIP 34 fo.ddfip34@dgfip.finances.gouv.fr site local : www.fo-dgfip-sd.fr/034/ site national : www.fo-dgfip.fr/	NOM : _____	PRENOM : _____	
	GRADE : _____	Echelon : _____	Indice : _____
	AFFECTATION : _____		
	déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
	Fait à : _____	le _____	
		(signature)	
	→ crédit d'impôt sur la cotisation syndicale à hauteur de 66% de son montant		
	Secrétaire départemental et permanent syndical local : Olivier VERNEGEOL		
	☎04.67.15.75.65		